

À l'attention des médias

Berne, le 6 mars 2015

## **Message sur le Parc suisse d'innovation et la création d'une fondation**

# **La CDEP se félicite des deux étapes importantes dans la réalisation du Parc suisse d'innovation**

**Après la création le 2 mars dernier à Berne de la fondation Swiss Innovation Park, le Conseil fédéral a fait suivre aujourd'hui au Parlement fédéral le message sur l'organisation et le soutien au Parc suisse d'innovation. La CDEP se félicite de ces décisions, qui constituent deux étapes importantes dans la réalisation du projet.**

Le Conseil fédéral a approuvé aujourd'hui un crédit-cadre de 350 millions de francs à durée déterminée pour les cautionnements du Parc suisse d'innovation et pris une décision de principe concernant la cession des terrains de la Confédération en droit de superficie afin de mettre sur pied le Parc suisse d'innovation. Il a avalisé implicitement le processus en cours avec les cantons depuis 2014 et les points principaux de leur concept de mise en œuvre. Il a laissé entrevoir par ailleurs une procédure consécutive pour de nouveaux projets, de sorte que le SIP puisse démarrer ses activités début 2016 en s'appuyant sur un opérationnel et des contenus fiables.

## **Collaboration positive entre la Confédération et les cantons**

La CDEP se félicite des décisions du Conseil fédéral et remercie le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche et le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Tel qu'il se présente, le projet est une illustration de la collaboration exemplaire entre la Confédération et les cantons. L'économie privée manifeste elle aussi de l'intérêt pour le Parc suisse d'innovation, comme le prouve la création le 2 mars à Berne de la fondation Swiss Innovation Park, chargée de gérer le SIP. Des fonds d'origine privée sont en outre disponibles pour assurer le bon démarrage du projet. L'association Swiss Innovation Park et les investisseurs privés méritent eux aussi des remerciements.

## **Procédure consécutive**

Il est important aux yeux des cantons que la Confédération ait donné un nouveau signe en faveur de la réalisation du projet. La CDEP constate avec satisfaction que les critères restrictifs qu'elle avait définis pour participer au Parc suisse d'innovation ont été respectés. Il n'en demeure pas moins que pour pouvoir débiter ses activités en 2016, le projet a besoin de nouvelles initiatives des cantons. Celles-ci émergeront de la procédure consécutive en cours, dont les cantons sont convaincus qu'elle est profitable au portefeuille de compétences d'innovation. La procédure consécutive garantit une participation au Parc suisse d'innovation pour l'été prochain.

### **Le Parc suisse d'innovation est essentiel à l'économie**

Les cantons ont toujours soutenu que le Parc suisse d'innovation devait être un instrument profitable à la politique d'innovation. Les priorités sont de garantir le financement et les projets de recherche privés et de soutenir les acteurs de l'innovation dans leurs efforts. Le défi est de taille quand on connaît les enjeux économiques. Si la Suisse reste très bien positionnée dans le domaine de l'innovation, des investissements sont néanmoins nécessaires pour préserver cet avantage. Le Parc suisse d'innovation appuie cette stratégie de façon optimale.

### **Utile aussi aux PME et au milieu rural**

Le Parc suisse d'innovation est utile à l'ensemble du pays. Les sous-traitants de petite taille mais novateurs profitent eux aussi des grandes entreprises novatrices, comme les hautes écoles spécialisées profitent des écoles supérieures et des universités. Le principe est le même dans l'espace géographique : les zones périphériques et les régions de montagne doivent pouvoir profiter elles aussi des pôles économiques. Les transferts de savoir et de technologie et l'aide régionale à l'innovation figurant dans la Nouvelle politique régionale (NPR) peuvent rapidement porter leurs fruits à une échelle plus large.

### **Jalons du projet Parc suisse d'innovation**

En avril 2013, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a décidé d'élaborer avec la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) un concept de Parc suisse d'innovation, en se fondant sur la loi fédérale sur l'encouragement à la recherche et à l'innovation (LERI). Le concept devait, en plus des aspects de contenu et de gestion, répondre à la question des sites. Notons à ce propos que la LERI exige une structure en réseau avec différents sites.

En juin 2014, la CDEP a fait parvenir au DEFR à l'unanimité un concept avec, à côté des deux hubs EPFL et EPFZ, les projets « NIP Projekt Innovaare » (canton d'Argovie) et « Swiss Innovation Park Nordwestschweiz » (cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura). La CDEP a souhaité une procédure consécutive pour permettre d'identifier de nouveaux projets susceptibles de compléter le projet national, tant au plan des contenus qu'au plan thématique.

Cette procédure consécutive suit son cours. Elle prendra fin en juin prochain, le Parc suisse d'innovation devant démarrer début 2016. L'association Swiss Innovation Park est engagée aux côtés de la Confédération et des cantons ; elle a joué un rôle prépondérant dans la création de la fondation le 2 mars et sera responsable à l'avenir d'un Parc suisse d'innovation.

Pour de plus amples renseignements :

- Andreas Rickenbacher, conseiller d'État, président CDEP, 031 633 48 45
- Christoph Niederberger, secrétaire général CDEP, 078 654 64 06